

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 557

27 février 2015

SOMMAIRE

2A2V Audiovisuel	26700	Rexel Holding Luxembourg	26736
6922767 Holding Sàrl	26703	Rexel Luxembourg S.A.	26736
6922767 Holding Sàrl	26707	Samt International S.A.	26736
Abbott Bulgaria Luxembourg S.à r.l.	26695	Schomberg (Care Home) Properties S.à r.l.	26736
ACPI Luxembourg Fund	26729	Sibret Finance S.à r.l.	26733
Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR	26699	Strassen Centre S.A.	26736
Alpha Lease S.à r.l.	26707	Tamalux S.A.	26690
Alpha Lease S.à r.l.	26724	Vaglio Lux S.A.	26692
Ancelux Topco S.C.A.	26724	VIToLux S.A.	26690
Apple Tree Investments S.à r.l.	26708	Wadi Ventures S.C.A.	26722
Apple Tree Investments S.à r.l.	26711	Walebroch S.A.	26722
Apple Tree Investments S.à r.l.	26727	West Investment Holding S.A.	26721
Apple Tree Investments S.à r.l.	26724	WindNRG S.A.	26722
Arde	26713	wondermags Sàrl	26693
Asolilux S.A.	26715	Wood Trading & Technologies A.G.	26722
Assekuranz AG	26716	W.Thielen s.à r.l.	26722
B.P. & Partners S.A.	26731	Würzburg Estates S.A.	26723
Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)	26732	Yelo Bau SA	26723
El Dolce S.A.	26734	Yoffi Invest S.A. SPF	26723
Monart International S.à r.l.	26732	Y.T. Luxembourg S.A.	26721
Outlet Site Holdings S.à r.l.	26720	Y.T. Luxembourg S.A.	26723
Outlet Site JV S.à r.l.	26718	Zhelezniak Investments S.à r.l. SPF	26700
OXEA Holding 2 S.à r.l.	26735	Zuppardo	26701
Panhelux Topco S.à r.l.	26735	Zuppardo	26703

**Tamalux S.A., Société Anonyme,
(anc. VIToLux S.A.).**

Siège social: L-5440 Remerschen, 22, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 163.695.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg,

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der VIToLux S.A., Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 26. September 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 16. November 2011, Nummer 2797.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Alexander Streicher, Versicherungskaufmann, wohnhaft in Losheim am See, welcher auch die Funktion des Stimmzählers übernimmt.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach L-5440 Remerschen, 22, route du Vin.
- 2) Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in TAMALUX S.A.
- 3) Abänderung des Gesellschaftszweckes wie folgt:

„Der Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Waren aller Art, sowie der Kauf und Verkauf von Immobilien in Deutschland und Luxemburg und anderen Ländern.

Desweiteren kann die Gesellschaft Aufträge zum Bau von Immobilien an Baufirmen in Deutschland und Luxemburg weitergeben.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.“

- 4) Annahme des Rücktritts der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars und Entlastung.
- 5) Ernennung der neuen Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars.
- 6) Neufassung der Satzung der Gesellschaft in deutscher Sprache.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach L-5440 Remerschen, 22, route du Vin.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in TAMALUX S.A.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung des Gesellschaftszweckes wie folgt:

„Der Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Waren aller Art, sowie der Kauf und Verkauf von Immobilien in Deutschland und Luxemburg und anderen Ländern.

Desweiteren kann die Gesellschaft Aufträge zum Bau von Immobilien an Baufirmen in Deutschland und Luxemburg weitergeben.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars an und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Fuenfter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass die 100 (einhundert) Aktien, welche das Gesellschaftskapital darstellen durch einen Aktionär nämlich Herrn Batyrgaliy IXANGALIYEV gehalten werden und beschliesst Herrn Batyrgaliy IXANGALIYEV, wohnhaft Irchenko Street 14/79, 01000 Astana, Kasachstan, geboren in Kasachstan, am 27. Januar 1960, zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Die Gesellschaft ernennt zum Kommissar:

LC Partners S.A., mit Sitz in L-5445 Schengen, 54, route du Vin (RCS Luxembourg B 143118).

Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2020.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Satzung auf deutsch neuzufassen:

Art. 1. Unter der Bezeichnung TAMALUX S.A. besteht eine Aktiengesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Waren aller Art, sowie der Kauf und Verkauf von Immobilien in Deutschland und Luxemburg und anderen Ländern.

Desweiteren kann die Gesellschaft Aufträge zum Bau von Immobilien an Baufirmen in Deutschland und Luxemburg weitergeben.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDSDREIßIG TAUSEND EURO (EUR 31.000,-) eingeteilt in EINHUNDERT (100) Aktien zu je DREIHUNDERT EURO (EUR 300,-).

Die Aktien lauten auf den Namen.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Wird die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet, oder würde bei einer Aktionärsversammlung festgestellt dass es nur noch einen einzigen Aktionär gibt, darf die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf eins reduziert werden, solange bis eine darauf folgende Aktionärsversammlung wieder eine Mehrzahl von Aktionären feststellen würde.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat wird aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch (i) die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder (ii) im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitglied durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes (iii) oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am zweiten Montag des Monats Mai um 15.00 Uhr am Geschäftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. STREICHER, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63987. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 27. Januar 2015.

Référence de publication: 2015014717/144.

(150017347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Vaglio Lux S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Jaumont International.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 99, rue de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 73.532.

L'an deux mille quinze.

Le neuf janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VAGLIO LUX S.A." (ci-après "la Société"), avec siège social à L-5832 Fentange, 55, op der Hobuch (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 73532, constituée suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 7 mars 2000, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 5 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1849 du 31 juillet 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5832 Fentange, 55, op der Hobuch, à L-3235 Bettembourg, 99, rue de Zoufftgen.

2. Modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

3. Modification de l'enseigne commerciale.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-5832 Fentange, 55, op der Hobuch, à L-3235 Bettembourg, 99, rue de Zoufftgen.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social est établi dans la Commune de Bettembourg."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'enseigne commerciale de la Société en "Jaumont International".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 900,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 janvier 2015. Relation GAC/2015/455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015014712/56.

(150016723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

wondermags Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 177.088.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunzehnten Dezember.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

1. NEO 7EVEN GmbH Holding, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz zu D-57072 Siegen, Spandauer Strasse, 40, Deutschland, eingetragen beim Amtsgericht von Siegen unter der HRB 8.610, vertreten durch den alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Sascha BRANDHORST, wohnhaft in D-57518 Betzdorf, Kettelerstraße 26,

2. Wondermags Holding GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in D-57072 Siegen, Spandauer Strasse, 40, Deutschland, eingetragen beim Amtsgericht von Siegen unter der HRB 10.472, vertreten durch den alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Matthias THELEN, berufsansässig in D-57074 Siegen, Philipps-hoffnung 6, Deutschland

Die Komparenten sind beide hier vertreten durch Herrn Dr Peter LEU, Unternehmensberater, wohnhaft in D-24256 Stoltenberg, Am See 5, aufgrund von Vollmachten unter Privatschrift vom 18. Dezember 2014.

Die genannten Vollmachten, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden

Die Komparenten sind die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "wondermags Sàrl", mit Sitz zu L-6630 Wasserbillig, 7A, Grand-rue, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Henri HELLINCKX aus Luxemburg am 29. April 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1536 vom 27. Juni 2013, welche Statuten zuletzt abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Jean SECKLER aus Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2976 vom 16. Oktober 2014 eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 177.088.

Die Komparenten haben in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst einen Flüchtigkeitsfehler bestehend in der Angabe der falschen Handelsregisternummer auf Seite 2 erste Zeile in der Urkunde vom 13. August 2014, registriert in Grevenmacher am 18. August 2014 Relation: GRE/2014/3345 niedergelegt im Handelsregister am 29. August 2014 unter der Referenz L140154692 richtigzustellen, somit erhält diese Zeile nun folgenden Wortlaut:

Die Wondermags Holding GmbH, eingetragen beim Amtsgericht von Siegen unter der HRB 10.472.

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt das Stammkapital um einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) zu erhöhen, um es von seinem aktuellen Wert von dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-) auf vierhunderttausend Euro (EUR 400.000,-) zu erhöhen, durch Schaffung und Ausgabe von achthundert (800) neuen Anteilen von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben wie die bestehenden Anteile.

Zeichnung und Einzahlung

Die achthundert (800) neu geschaffenen Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), wurden wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

- Wondermags Holding GmbH, vorgenannt und vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt achthundert (800) neu geschaffene Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) zu zeichnen und voll einzuzahlen durch eine Bareinlage mit einem Gesamtbetrag von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-), welche ganz in das Stammkapital eingezahlt wird.

Die Summe von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluß

Infolge der vorigen Beschlussfassung beschließt die Generalversammlung Artikel 5 der Statuten abzuändern, dieser erhält fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt vierhunderttausend Euro (EUR 400.000,-), eingeteilt in dreitausend zweihundert (3.200) Anteile zu je einhundert fünf und zwanzig Euro (EUR 125,-).»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde Errichtet wurde zu Luxemburg.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, hat derselbe, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: LEU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 63385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014762/64.

(150017874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Abbott Bulgaria Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.820.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.811.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.635 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Abbott Bulgaria Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.811 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 15 September 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 3365 dated 12 November 2014.

II.- The 20 (twenty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,800,000 (one million eight hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 1,820,000 (one million eight hundred twenty thousand United States Dollars) by the issuance of 1,800 (one thousand eight hundred) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 16,200,000 (sixteen million two hundred thousand United States Dollars), out of which an amount of USD 180,000 (one hundred eighty thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendments of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,800,000 (one million eight hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 1,820,000 (one million eight hundred twenty thousand United States Dollars) by the issuance of 1,800 (one thousand eight hundred) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 16,200,000 (sixteen million two hundred thousand United States Dollars), (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 180,000 (one hundred

eighty thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 9,000 (nine thousand) shares each having a face value of BGN 100 (one hundred Bulgarian leva), representing 100% of the capital of Abbott Products EOOD ("Abbott Products"), a sole shareholder limited liability company incorporated and existing under the laws of the Republic of Bulgaria, registered in the Commercial Register with the Registry Agency under UIC 130461755, having its seat and registered address in the Republic of Bulgaria, 1505 Sofia, 48 Sitnyakovo Blvd., Serdika Offices office building, 7th floor (the "Abbott Products Shares").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia AFONSODA CHAO, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe for the New Shares and the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the Share Premium, is composed of the Abbott Products Shares (the "Contribution").

Valuation

The Contribution is valued at USD 18,000,000 (eighteen million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated January 14, 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Anita Bakker, category A manager, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Mr. Thomas Freyman, category A manager, with professional address at 100 Abbott Park Road, Abbott Park, IL 60048, United States of America;
- c) Mrs. Tara Kaesebier, category A manager, with professional address at 100 Abbott Park Road, Abbott Park, IL 60048, United States of America;
- d) Mr. Richard Brekelmans, category B manager, with professional address at 6, rue Eugène Rupert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- e) Mr. Johan Dejans, category B manager, with professional address at 6, rue Eugène Rupert, L-2453, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.: 1,820 (a thousand eight hundred twenty) shares.

The notary acts that the 1,820 (a thousand eight hundred twenty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art 8.** The Company’s share capital is set at USD 1,820,000 (one million eight hundred twenty thousand United States Dollars), represented by 1,820 (one thousand eight hundred twenty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 144.635 (l’«Associé Unique»);

ici dûment représenté par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO, employée, résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d’enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d’acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l’associé unique de Abbott Bulgaria Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 190811 (la «Société»), constituée par acte reçu par le notaire soussigné daté du 15 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 3365 en date du 12 novembre 2014.

II.- Que les 20 (vingt) parts sociales d’une valeur nominale de 1,000 EUR (mille Euros) chacune, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l’ordre du jour dont l’Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de 1.800.000 USD (un million huit cent mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 1.820.000 (un million huit cent vingt mille dollars américains) par l’émission de 1.800 (mille huit cent) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, moyennant le paiement d’une prime d’émission d’un montant total de 16.200.000 USD (seize million deux cent vingt mille Dollars américains), duquel un montant de 180.000 USD (cent quatre-vingt mille dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par voie d’apport en nature;

3. Souscription et paiement par Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. des nouvelles parts sociales de la Société par voie d’apport en nature;

4. Nouvelle composition de l’actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l’article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l’approbation de ce qui précède par l’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l’Associé Unique renonce à son droit de convocation à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l’ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l’ordre du jour. Il est en outre décidé que l’ensemble de la documentation

pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.800.000 USD (un million huit cent mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 1.820.000 (un million huit cent vingt mille dollars américains) par l'émission de 1.800 (mille huit cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 16.200.000 USD (seize million deux cent vingt mille Dollars américains) (la "Prime d'Emission"), duquel un montant de 180.000 USD (cent quatre-vingt mille dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature consistant en 9.000 parts sociales d'une valeur nominale de 100 BGN (cent leva bulgares), représentant 100% du capital de Abbott Products EOOD ("Abbott Products"), une société à responsabilité limitée à actionnaire unique constituée et existante selon le droit de la République de Bulgarie, inscrite au registre de commerce avec l'Agence d'Inscription sous le numéro UIC 130461755, ayant son siège social et enregistré en République de Bulgarie, 1505 Sofia, 48 Sitnyakovo Blvd., bureaux Serdika Offices, 7^{ème} étage (les "Parts Sociales d'Abbott Products").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport, ainsi que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, lequel déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et à la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par la voie de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport réalisé par l'Associé Unique en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires est composé des Parts Sociales d'Abbott Products.

Evaluation

L'Apport est évalué à 18.000.000 USD (dix-huit million de dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société par le biais d'une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 14 janvier 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Anita Bakker, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) M. Thomas Freyman, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 100 Abbott Park Road, Abbott Park, IL 60048, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Tara Kaesebier, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 100 Abbott Park Road, Abbott Park, IL 60048, Etats-Unis d'Amérique;

d) M. Richard Brekelmans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) M. Johan Dejans, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

tous représentés par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO, préqualifiée, en vertu d'une procuration contenue dans les déclarations sur la valeur de l'apport visées ci-dessus;

reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:
- Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.: 1.820 (mille huit cent vingt) parts sociales.

Le notaire acte que les 1.820 (mille huit cent vingt) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 1.820.000 USD (un million huit cent vingt mille Dollars Américains) représenté par 1.820 (mille huit cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Dollars Américains) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015014787/232.

(150017483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.317.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of January.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

InvestMerchant AB, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Drottningatan 25, PO Box 162 85 Stockholm, Sweden,

duly represented by Me Philippe COULON, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 5th, 2015, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of Advanced Risk Private Equity S.à r.l. SICAR (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, residing then in Mersch on 27 May 2005, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 579 of 16 June 2005 and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 108.317.

The appearing party, represented as aforesaid, declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company so that the resolution can be validly taken on the agenda,

II. The sole shareholder confirms having had prior knowledge of the item on the agenda and hereby unconditionally waives any convening notices and convening periods that may be required under the articles of incorporation of the Company or under law.

III. The item on which the sole resolution is to be passed is as follows:

Agenda:

1. Amendment of the first paragraph of Article 7 of the articles of incorporation of the Company to state that shares in the Company cannot be held by more than one investor so as to disqualify the Company from qualifying as an alternative investment fund for the purposes of the law dated 12 July 2013 on alternative investment fund managers.

Sole resolution.

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 7 of the articles of incorporation of the Company so as to disqualify the Company from qualifying as an alternative investment fund for the purposes of the law dated 12 July 2013 on alternative investment fund managers. The first paragraph of Article 7 of the articles of incorporation of the Company shall therefore read as follows:

“Shares are exclusively restricted by law to Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors within the meaning of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital as such law has been or may be amended from time to time. This restriction does not apply to the managers or any other person who are involved in the management of the Company. The Company is however prevented from raising capital from more than one investor other than (i) any of the Company’s parent undertakings or subsidiaries, (ii) any subsidiaries of the Company’s parent undertakings, or (iii) a member of one pre-existing group as further described and defined in the Memorandum, in the meaning of Article 1.(39) of the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers as such law may be amended from time to time.”

There being no further business on the agenda, no further resolution will be passed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Signé: P. COULON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 15 janvier 2015. 2LAC/2015/1060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014791/58.

(150017846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

2A2V Audiovisuel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.807.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015014746/14.

(150017252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Zhelezniak Investments S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.802.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 janvier 2015

1. L'associé unique prend acte de et accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant de catégorie B.

2. L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 27 janvier 2015.
Référence de publication: 2015014743/16.
(150017297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Zuppardo, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 133.888.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of the month of January;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Vladimir Vladimirovich LUKYANENKO, businessman, born in Sumy (Ukraine) on December 23, 1967, residing in RU-143032 Tagankovo Village (Moscow Region) GP-7, building 227 (Russia),

here represented by Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peter-nelchen, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the public limited company incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg ("société anonyme") "ZUPPARDO", established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 133888, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), on November 29, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2980 of the December 21, 2007,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 6, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2865 of November 26, 2011;

- That the appearing person is the sole actual shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that he has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to adopt for the shares exclusively the registered form and to subsequently amend the second paragraph of article 5 of the Articles in order to give it henceforth the following wording:

"The shares are and will stay registered shares."

Second resolution

The Sole Shareholder decides furthermore to amend the first paragraph of article 5 of the Articles as follows:

"The subscribed capital of the company is fixed at eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-), divided into eight hundred thousand (800,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid-up and held by Mr. Vladimir Vladimirovich LUKYANENKO, businessman, born in Sumy (Ukraine) on December 23, 1967, residing in RU-143032 Tagankovo Village (Moscow Region) GP-7, building 227 (Russia), registered as sole shareholder, as of October 6, 2011, with the company's shareholders' register. After any transfer of shares, the present paragraph has to be amended by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Vladimir Vladimirovich LUKYANENKO, homme d'affaires, né à Sumy (Ukraine), le 23 décembre 1967, demeurant à RU-143032 Tagankovo Village (Région de Moscou) GP-7, building 227 (Russie),

ici représenté par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ZUPPARDO", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133888, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2980 du 21 décembre 2007,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçus par le notaire instrumentant, le 6 octobre 2011, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2865 of 26 novembre 2011;

- Que le comparant est le seul actionnaire actuel ("Actionnaire Unique") de la Société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'adopter pour les actions exclusivement la forme nominative et de modifier subséquentement le deuxième alinéa de l'article 5 des Statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Les actions sont et resteront nominatives."

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide en outre de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts comme suit:

"Le capital souscrit est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000,-), divisé en huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées et détenues par Monsieur Vladimir Vladimirovich LUKYANENKO, homme d'affaires, né à Sumy (Ukraine), le 23 décembre 1967, demeurant à RU-143032 Tagankovo Village (Région de Moscou) GP-7, building 227 (Russie), enregistré comme actionnaire unique, depuis le 6 octobre 2011, au registre des actionnaires de la société. Après toute cession d'action, le présent alinéa doit être modifié par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 8 janvier 2015. 2LAC/2015/664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014744/99.

(150017241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Zuppardo, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 133.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2015014745/14.

(150017302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.228.377.778,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 136.792.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CHC Group Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at 190, Elgin Avenue, KY - KY1-9005 George Town, Grand Cayman registered with the Register of Commerce of the Cayman Islands under number WK-213521 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, an employee of the undersigned notary, whose professional address is 101 r. Cents, 1319 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Company was incorporated in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) on 20 February 2008 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 April 2008 under number 809. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on November 13, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 December 2014, under number 3832.

The Sole Shareholder has requested the notary to record:

(i) That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

(ii) That the agenda is as follows:

a. Increase of the Company's share capital by an amount of two Euro (EUR 2) to raise it from its present amount of one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-six Euros (EUR 1,228,377,776), represented by one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-six (1,228,377,776) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 1,228,377,778) by the issue of two (2) new shares in the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and with the same rights and obligations as the existing shares;

b. Subscription for the new shares and payment for such shares by a contribution in kind;

c. Amendment of article 5.1 of the article of association of the Company to reflect the capital increase;

d. Amendment to the shareholder register of the Company to record the share capital increase with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

(iii) That the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two Euro (EUR 2) to raise it from its present amount of one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-six Euro (EUR 1,228,377,776), represented by one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-six (1,228,377,776) shares in registered form, having a nominal value

of one euro (EUR 1) each, to one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 1,228,377,778) by the issue of two (2) new shares in the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Second resolution
Subscription - Payment

The Sole Shareholder represented as stated above declares to subscribe for two (2) New Shares having a par value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in the aggregate amount of seventy-two million four hundred and thirty two thousand Euro (EUR 72,432,000) (being the EUR equivalent of ninety million dollars (USD 90,000,000) based on the exchange rate published by the European Central Bank on 15 December 2014 - USD 1 = 0.8048) that the Undersigned holds against the Company (the Claim).

Valuation - Allocation

The value of the contribution in kind of the Claim to the Company is certified to the undersigned notary by a certificate, issued by the Sole Shareholder, and signed for approval by the Company's management (the Certificate). The Certificate states the following:

1. the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Claim;
2. the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
3. the Sole Shareholder is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
4. the Claim is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Claim and the Claim is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to it;
6. according to the applicable law and the respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Claim is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg and/or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Claim to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Claim to the Company, as the case may be, have been obtained;
9. based on generally accepted Luxembourg accounting principles, the value of the Claim is at least equal to the aggregate nominal value of the shares (and related share premium) to be issued by the Company in exchange for the contribution of the Claim, and since the valuation was made, no material changes have occurred which may have depreciated the contribution made to the Company; and
10. all formalities to transfer the legal ownership of the Claim contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

After signature *in varietur* by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this certificate will remain attached to this deed to be registered with it.

The contribution in kind of the Claim to the Company for the amount of seventy-two million four hundred and thirty two thousand Euro (EUR 72,432,000) (being the EUR equivalent of USD 90,000,000 based on the exchange rate published by the European Central Bank on 15 December 2014 - USD 1 = EUR 0.8048) is allocated as follows:

- (i) an amount of two Euro (EUR 2) to be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of seventy-two million four hundred and thirty one thousand nine hundred ninety-eight Euro (EUR 72,431,998) to be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as follows to reflect the above resolutions:

" **5.1.** The share capital is set at one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 1,228,377,778) represented by one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (1,228,377,778) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and-fully paid-up".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 7,000.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Pardevant Me Henri Hellinckx, soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CHC Group Ltd, une société de droit Cayman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY - KY1-9005 George Town, Grand Cayman, immatriculée au Registre du Commerce des Iles Cayman sous le numéro WK-213521, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, employée du notaire instrumentant, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, 1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne vauront par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La Société a été constituée le 20 Février 2008 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg-ville et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 Avril 2008 sous le numéro 809. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 décembre 2014 sous le numéro 3832.

L'Associé Unique a requis le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;

(ii) Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux Euros (EUR 2) afin de le porter de son montant actuel de un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante seize euros (EUR 1.228.377.776), représenté par un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante seize (1.228.377.776) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante dix-huit euros (EUR 1.228.377.778), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales dans la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

b. souscription à et libération desdites nouvelles parts sociales par un apport en nature;

c. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société à l'effet de refléter l'augmentation de capital;

d. modification du registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et y inscrire l'augmentation de capital.

(iii) Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social avec effet immédiat par un montant deux Euros (EUR 2) afin de le porter de son montant actuel de un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante seize euros (EUR 1.228.377.776), représenté par un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante seize (1.228.377.776) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante dix-huit euros (EUR 1.228.377.778), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales dans la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

Deuxième résolution

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire aux deux (2) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une créance de soixante-douze millions quatre cent trente-deux mille Euros (EUR 72.432.000) (étant l'équivalent de USD 90,000,000 basé sur le taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 15 Décembre 2014 - USD 1 = EUR 0.8048) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

Evaluation - Affectation

La valeur de l'apport en nature de la Créance à la Société est attestée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat délivré par l'Associé Unique et signé pour approbation par l'organe de gestion de la Société (le Certificat). Le Certificat atteste que:

1. l'Associé Unique est le bénéficiaire légal et économique de la Créance;
2. l'Associé Unique est le seul ayant droit de la Créance et a le droit d'en disposer;
3. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, et il n'existe aucun droit d'acquérir tout nantissement ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
4. il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance lui soit cédée;
5. la Créance ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire ou autre;
6. selon le droit applicable et les statuts concernés ou autres documents organisationnels, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg et/ou au Canada et/ou dans toute autre juridiction concernée à la suite de l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de l'exécution, la livraison et l'effectivité de l'apport de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. sur base des informations comptables disponibles à ce jour, la juste valeur marchande la Créance est au moins égale à la valeur nominale des actions et depuis cette évaluation, aucun changement significatif qui aurait pu avoir pour effet de déprécier l'apport fait à la Société n'est intervenu; et
10. toutes les formalités pour transférer la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ce certificat restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'apport en nature de la Créance à la Société pour le montant de soixante-douze millions quatre cent trente-deux mille Euros (EUR 72.432.000) (étant l'équivalent de USD 90,000,000 basé sur le taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 15 Décembre 2014 - USD 1 = EUR 0.8048) est affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de deux Euro (EUR 2) à affecter au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de soixante-douze millions quatre cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 72.431.998) à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts comme suit afin de refléter les résolutions qui précèdent:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante dix-huit euros (EUR 1.228.377.778), représenté par un milliard deux cent vingt huit millions trois cent soixante dix sept mille sept cent soixante dix-huit (1.228.377.778) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social telle que détaillée dans les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et y inscrire l'augmentation de capital.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 7.000.-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire, celui-ci signe le présent acte avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62277. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014747/208.

(150016725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.228.377.778,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014748/10.

(150017069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Alpha Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 132.791.

L'an deux mille quinze, le cinq janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Serge LOUDVIG, commerçant, né à Differdange, le 6 juillet 1960, demeurant à L-1220 Luxembourg, 104, rue de Beggen,

2.- PROMOBE FINANCE - SPF, société anonyme de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2370 Howald, 1 rue Peternelchen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 37.353,

ici représentés par Madame Laure SINESI, employée, ayant son domicile professionnel à Howald, 45, rue des Scillas, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées Les prédictes procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Alpha Lease S.à r.l.", avec siège social à L-2370 Howald, 1, Rue Peternelchen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 132.791, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2650 du 20 novembre 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate:

(i) la cession sous seing privé de cent douze et demi (112,5) parts sociales de Monsieur Serge LOUDVIG à la société anonyme de droit luxembourgeois PROMOBE FINANCE (actuellement dénommée PROMOBE FINANCE - SPF) en date du 6 avril 2009, et l'approuve conformément à l'article 7 des statuts de la Société, et considère ladite cession comme signifiée à la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

(ii) la répartition actuelle des parts sociales:

Associé	Nombre de parts sociales
1.- Monsieur Serge LOUDVIG	12,5
2.- PROMOBE FINANCE SPF	112,5
Total:	125

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les cent vingt-cinq (125) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) contre mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Zéro virgule un (0,1) part sociale existante donnera droit à dix (10) nouvelles parts sociales, de sorte que le capital social fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, sont actuellement détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
1.- Monsieur Serge LOUDVIG	125
2.- PROMOBE FINANCE SPF	1.125
Total:	1.250

Troisième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500,-EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1'250) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 janvier 2015. Relation GAC/2015/403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015014795/71.

(150017781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Apple Tree Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 899.259,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.489.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty fourth day of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Apple Tree Partners IV L.P., a limited partnership organized and existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered under number 68204, acting through its managing general partner, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Apple Tree Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174.489, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), dated December 20, 2012, published in the Mémorial C, number 573 on March 8, 2013. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on November 12, 2014 not yet published in the Mémorial C.

Said appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following agenda for the present general meeting of the Company:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of seventy one thousand Euros (EUR 71,000.-) so as to bring it from its current amount of eight hundred twenty eight thousand two hundred fifty nine Euros (EUR 828,259.-) to eight hundred ninety nine thousand two hundred fifty nine Euros (EUR 899,259.-) by the issuance of seventy one thousand (71,000) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

2. Subscription and paying up of the seventy one thousand (71,000) New Shares by Apple Tree Partners IV L.P., by a contribution in cash of seventy one thousand Euros (EUR 71,000.-), whose existence and value is documented by a blocking certificate.

3. Amendment of the first sentence of article 6 of the Company's articles of association to reflect the proposed increase of the share capital

4. Any other business.

Then, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of seventy one thousand Euros (EUR 71,000.-), so as to bring it from its current amount of eight hundred twenty eight thousand two hundred fifty nine Euros (EUR 828,259.-) to eight hundred ninety nine thousand two hundred fifty nine Euros (EUR 899,259.-) by the issuance of seventy one thousand (71,000) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

Subscription and payment

The seventy one thousand (71,000) New Shares are subscribed for by Apple Tree Partners IV L.P., pre-named, the sole existing shareholder of the Company.

Apple Tree Partners IV L.P., has declared to subscribe for and fully pay up the seventy one thousand (71,000) New Shares by a contribution in cash of seventy one thousand Euros (EUR 71,000.-).

Proof of such payment has been given on presentation of a blocking certificate from the Company's account bank. The amount of seventy one thousand Euros (EUR 71,000.-) is at the disposal of the Company.

Second resolution

The general meeting resolved to subsequently amend the first sentence of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above capital increase by the creation and the issuance of seventy one thousand (71,000) New Shares as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at eight hundred ninety nine thousand two hundred fifty nine Euros (EUR 899,259.-) represented by eight hundred ninety nine thousand two hundred fifty nine (899,259) shares (the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. (...)".

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person representing the appearing party, who is known to the notary, by first name, last name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Apple Tree Partners IV L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit des îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles des Cayman, immatriculé sous le numéro 68204, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante prénommée et le notaire soussigné, demeurera annexée à l'acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Apple Tree Investments S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 174.489, constituée suivant acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 573 le 8 mars 2013. Les articles ont été dernièrement modifiés par acte notarié du notaire sus mentionné le 12 novembre 2014 non encore publié au Mémorial C.

La partie comparante prénommée, représentée comme établit ci avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de soixante-et-onze mille Euros (EUR 71.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent vingt-huit mille deux cent cinquante-neuf Euros (EUR 828.259,-) au montant de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante-neuf Euros (EUR 899.259,-) par l'émission de soixante-et-onze mille (71.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

2) Souscription et libération de toutes les soixante-et-onze mille (71.000) Nouvelles Parts Sociales par Apple Tree Partners IV L.P., par apport en numéraire d'un montant de soixante-et-onze mille Euros (EUR 71.000,-), dont l'existence et la valeur est documentée par un certificat de déblocage.

3) Modification de la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital social.

4) Divers.

Ensuite, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-et-onze mille Euros (EUR 71.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent vingt-huit mille deux cent cinquante-neuf Euros (EUR 828.259,-) au montant de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante-neuf Euros (EUR 899.259,-) par l'émission de soixante-et-onze mille (71.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et libération

Toutes les soixante-et-onze mille (71.000) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Appel Tree Partners IV L.P., prénommée, l'associé unique de la Société.

Appel Tree Partners IV L.P., a déclaré souscrire et payé entièrement les soixante-et-onze mille (71.000) Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de soixante-et-onze mille Euros (EUR 71.000,-).

La preuve de ce paiement a été donnée par la présentation d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société. Le montant de soixante-et-onze mille Euros (EUR 71.000,-) est à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital social par l'émission de soixante-et-onze mille (71.000) Nouvelles Parts Sociales, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante-neuf Euros (EUR 899.259,-) représenté par huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante-neuf (899.259) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune. (...)».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015014800/132.

(150017408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Apple Tree Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.120.711,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.489.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty ninth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Apple Tree Partners IV L.P., a limited partnership organized and existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered under number 68204, acting through its managing general partner, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Apple Tree Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174.489, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), dated December 20, 2012, published in the Mémorial C, number 573 on March 8, 2013. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on December 12, 2014 not yet published in the Mémorial C.

Said appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following agenda for the present general meeting of the Company:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of ninety two thousand six hundred twenty three Euros and two Cents (EUR 92,623.02) so as to bring it from its current amount one million twenty eight thousand eight hundred eighty eight Euros (EUR 1,028,088) to one million one hundred twenty thousand seven hundred eleven Euros (EUR 1,120,711) by the issuance of ninety two thousand six hundred twenty three (92,623) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares") and the allocation of two Cents (0.02) to the share premium account of the Company.

2. Subscription and paying up of ninety two thousand six hundred twenty three (92,623) New Shares by Apple Tree Partners IV L.P., by a contribution in cash of ninety two thousand six hundred twenty three Euros and two Cents (EUR 92,623.02) whose existence and value is documented by a blocking certificate.

3. Amendment of the first sentence of article 6 of the Company's articles of association to reflect the proposed increase of the share capital

4. Any other business.

Then, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of ninety two thousand six hundred twenty three Euros and two Cents (EUR 92,623.02) so as to bring it from its current amount one million twenty eight thousand eight hundred eighty eight Euros (EUR 1,028,088) to one million one hundred twenty thousand seven hundred eleven Euros (EUR 1,120,711) by the issuance of ninety two thousand six hundred twenty three (92,623) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares") and the allocation of two Cents (0.02) to the share premium account of the Company.

Subscription and payment

The ninety two thousand six hundred twenty three (92,623) New Shares are subscribed for by Apple Tree Partners IV L.P., pre-named, the sole existing shareholder of the Company.

Apple Tree Partners IV L.P., has declared to subscribe for and fully pay up the ninety two thousand six hundred twenty three (92,623) New Shares by a contribution in cash of ninety two thousand six hundred twenty three Euros and two Cents (EUR 92,623.02)

Proof of such payment has been given on presentation of a blocking certificate from the Company's account bank.

Second resolution

The general meeting resolved to subsequently amend the first sentence of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above capital increase by the creation and the issuance of ninety two thousand six hundred twenty three (92,623) New Shares as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at one million one hundred twenty thousand seven hundred eleven Euros (EUR 1,120,711) represented by one million one hundred twenty thousand seven hundred eleven (1,120,711) shares (the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. (...)”.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person representing the appearing party, who is known to the notary, by first name, last name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

Apple Tree Partners IV L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit des îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, îles des Cayman, immatriculé sous le numéro 68204, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante prénommée et le notaire soussigné, demeurera annexée à l'acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Apple Tree Investments S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 174.489, constituée suivant acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 573 le 8 mars 2013. Les articles ont été dernièrement modifiés par acte notarié du notaire sus mentionné le 12 décembre 2014 non encore publié au Mémorial C.

La partie comparante prénommée, représentée comme établi ci avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de quatre-vingt-douze mille six cent vingt-trois Euros et deux centimes (EUR 92.623,02) pour le porter de son montant actuel de un million vingt-huit mille quatre-vingt-huit Euros (EUR 1.028.088,-) au montant de un million cent vingt mille sept cent onze Euros (EUR 1.120.711,-) par l'émission de quatre-vingt-douze mille six cent vingt-trois (92.623) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et l'allocation de deux Centimes (EUR 0,02) au compte prime d'émission de la Société.

2) Souscription et libération de toutes les quatre-vingt-douze mille six cent vingt-trois (92.623) Nouvelles Parts Sociales par Apple Tree Partners IV L.P., par apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-douze mille six cent vingt-trois Euros et deux centimes (EUR 92.623,02) dont l'existence et la valeur est documentée par un certificat de déblocage.

3) Modification de la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital social.

4) Divers.

Ensuite, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-douze mille six cent vingt-trois Euros et deux centimes (EUR 92.623,02) pour le porter de son montant actuel de un million vingt-huit mille quatre-vingt-huit Euros (EUR 1.028.088,-) au montant de un million cent vingt mille sept cent onze Euros (EUR 1.120.711,-) par l'émission de quatre-vingt-douze mille six cent vingt-trois (92.623) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et l'allocation de deux Centimes (EUR 0,02) au compte prime d'émission de la Société.

Souscription et libération

Toutes les quatre-vingt-douze mille six cent vingt-trois (92.623) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Appel Tree Partners IV L.P., prénommée, l'associé unique de la Société.

Appel Tree Partners IV L.P., a déclaré souscrire et payé entièrement les quatre-vingt-douze mille six cent vingt-trois (92.623) Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-douze mille six cent vingt-trois Euros et deux centimes (EUR 92.623,02).

La preuve de ce paiement a été donnée par la présentation d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital social par l'émission de quatre-vingt-douze mille six cent vingt-trois (92.623) Nouvelles Parts Sociales, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent vingt mille sept cent onze Euros (EUR 1.120.711,-) représenté par un million cent vingt mille sept cent onze (1.120.711) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale d'un Euro (1.-EUR) chacune. (...)».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation: EAC/2015/518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015014803/134.

(150017408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Arde, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 42.866.

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Luc VANKERKOM, architecte, né le 1^{er} mai 1949 à Elisabethville (République du Congo), demeurant à B-4900 Spa, 49, vieille route de Stavelot;

2.- Monsieur Albert SONKES, architecte, né le 16 août 1947 à Saint-Vith (B), demeurant à B-4780 Saint-Vith, 10, Klosterstraße.

I.- Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «ARDE», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8523 Beckerich, 9, Reidenerwee, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.866, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 3 mai 1993, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 761 du 14 avril 2006 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est de quinze mille euros (EUR 15.000.-), divisé en six cents (600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes entièrement libérées, et appartenant aux comparants comme suit:

- Monsieur Luc VANKERKOM, préqualifié,	300 parts
- Madame Albert SONKELS, préqualifié,	300 parts
TOTAL: six cents parts sociales	600 parts

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle de L-8523 Beckerich, 9, Reidenerwee à l'adresse suivante: L-9999 Wemperhardt, 4a, Op der Haart et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
2. Cession de parts sociales de Monsieur Luc VANKERKOM à Monsieur Albert SONKES;
3. Modification de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter ce qui précède et suppression de toute référence à la souscription des parts sociales par les associés;
4. Insertion d'un pouvoir de signature dans les statuts de la Société et modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société;
5. Démission du gérant unique actuel Monsieur Luc VANKERKOM et nomination de Monsieur Albert SONKES, en qualité de nouveau gérant unique de la Société;
6. Divers.

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-8523 Beckerich, 9, Reidenerwee à l'adresse suivante:

L-9999 Wemperhardt, 4a, Op der Haart et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «Le siège de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour une modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

Monsieur Luc VANKERKOM, prénommé, déclare par la présente céder trois cents (300) parts sociales de la société à responsabilité limitée «ARDE», prénommée, à Monsieur Albert SONKES, prénommé, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties qui a été entièrement payé avant la passation du présent acte et hors la comptabilité du notaire instrumentant, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire de la prédite cession de parts, Monsieur Albert SONKES, prénommé, déclare parfaitement connaître les statuts de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société. Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire Monsieur Albert SONKES, prénommé, reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société.

Monsieur Luc VANKERKOM, agissant en sa qualité de gérant unique de la prédite Société, déclare accepter la prédite cession de parts sociales, au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En raison de la prédite cession, les parts de la société à responsabilité limitée «ARDE» appartiennent dorénavant à l'associé suivant:

- Monsieur Albert SONKES, pré-qualifié:

Six cents parts sociales	600
Total des parts: six cents parts sociales	600

Troisième résolution

Les associés décident de modifier et de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales au niveau de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), divisé en six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts de la Société pour insérer un pouvoir de signature et pour lui donner la teneur suivante:

Art. 10. «La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum par l'assemblée générale des associés.

La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature Individuelle d'un gérant ou la signature conjointe de plusieurs gérants conformément aux pouvoirs de signatures déterminés par l'associé unique ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.»

Cinquième résolution

Les associés prennent connaissance et décident d'accepter la démission de la personne suivante avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de la Société:

Monsieur Luc VANKERKOM, architecte, né le 1^{er} mai 1949 à Elisabethville (République du Congo), demeurant à B-4900 Spa, 49, vieille route de Stavelot;

Les associés lui donnent décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

En remplacement du prédit gérant démissionnaire, les associés décident de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante et ce pour une durée indéterminée en qualité que nouveau gérant unique de la Société:

Monsieur Albert SONKES, architecte, né le 16 août 1947 à Saint-Vith (B), demeurant à B-4780 Saint-Vith, 10, Klosterstraße.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: L. VANKERKOM, A. SONKES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1342. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014828/106.

(150018018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Asolilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 136.955.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Phlox S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.160,

ici représentée par Monsieur Romain THILLENS, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est la seule et l'unique actionnaire de la société ASOLILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 136.955 (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 15 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 866 du 9 avril 2008; Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- que le capital social de la Société s'élève à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, précitée, est seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 décembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans chez AAD Fiduciaire s.à r.l., ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à neuf cent soixante euros (960,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. THILLENS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63602. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014834/57.

(150017662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Assekuranz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 54.631.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg-Stadt.

Sind die Aktionäre der ASSEKURANZ AG, einer Aktiengesellschaft nach Luxemburger Recht (société anonyme), mit Sitz in 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 54.631 (die „Gesellschaft“), zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 9. April 1996 gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 352 vom 23. Juli 1996 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal durch eine am 26. April 1996 unterzeichnete notarielle Urkunde, aufgenommen durch denselben Notar, abgeändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 385 vom 10. August 1996, veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Heinz-Joachim SCHICHT, Versicherungsmakler, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende bezeichnet zur Schriftführerin Frau Corinne PETIT, Angestellte, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Heinz-Joachim SCHICHT, vorbenannt.

Der Generalversammlungsvorstand ist somit gebildet.

Der Vorsitzende gibt gemeinsam mit den Generalversammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, und bittet den amtierenden Notar zu Protokoll zu nehmen:

I. Dass die Generalversammlung über die folgende

Tagesordnung zu befinden hat:

1. Abschaffung des Nennwerts der Aktien;
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seinem gegenwärtigen Betrag von EUR 33.233,97 auf EUR 50.000,00 ohne Ausgabe neuer Aktien;
3. Proportionale Einzahlung der Kapitalerhöhung durch die bestehenden Aktionäre;
4. Abänderung von §5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:
„Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt 50.000,00 EUR (fünfzigtausend Euro), eingeteilt in 130 Aktien ohne Nennwert.“; und
5. Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Nennwert der einhundertdreißig (130) ausgegebenen Aktien der Gesellschaft abzuschaffen.

Die Generalversammlung beschließt weiterhin, jedes Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft einzeln dazu zu ermächtigen, alle zur Durchführung zur Abschaffung des Nennwertes der Aktien der Gesellschaft notwendigen Unterlagen und Dokumente zu unterzeichnen sowie jedwede notwendigen Eintragungen ins Aktienregister der Gesellschaft vorzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Betrag von dreiunddreißigtausend zweihundertdreißig Komma siebenundneunzig Euro (33.233,97 EUR) um einen Betrag von sechzehntausendsiebenhundertsechundsechzig Komma null drei Euro (16.766,03 EUR) auf fünfzigtausend Euro (50.000.- EUR), ohne Ausgabe neuer Aktien, zu erhöhen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die proportionale Einlage der bestehenden Aktionäre, wie folgt, anzunehmen:

- Herr Rainer Grundheber (52 Aktien von 130): sechstausend siebenhundertsechs Komma einundvierzig Euro (6.706,41 EUR);
- KS Asset Management GmbH (78 Aktien von 130): zehntausend neunundfünfzig Komma zweiundsechzig Euro (10.059,62 EUR).

Der Gesamtbetrag von sechzehntausendsiebenhundertsechundsechzig Komma null drei Euro (16.766,03 EUR) wurde demnach gänzlich auf dem Konto der Gesellschaft eingezahlt, was dem unterzeichneten Notar durch ein Blockierungszertifikat nachgewiesen wurde.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 5, erster Absatz der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„ **Art. 5. (erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (50.000.- EUR), eingeteilt in einhundertdreißig (130) Aktien ohne Nennwert.“

Schätzung der Kosten

Die Kompargenten schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Kapitalerhöhung und Satzungsänderung entstehen, auf ungefähr eintausendsechshundert Euro (1.600.-EUR).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Kompargenten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H.-J. Schicht, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62921. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014836/83.

(150018113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Outlet Site JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.771,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.113.

In the year two thousand and fourteen, the twenty-seventh of October.

The undersigned, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, declares and acknowledges that:

while a notary deed documenting an extraordinary general meeting of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Outlet Site JV S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.113 (the Company), signed by the undersigned notary on October 22, 2013 (number 2784/13 listed in the Me Kessler's directory), registered in "Esch/Alzette Actes Civils", on October 28th, 2013, under number EAC/2013/13960, published in the Mémorial C number 638 dated March 11, 2014, has been drafted, (the Deed),

an error has been made in the section "SUBSCRIPTION - PAYMENT" of the Deed in the name of the subscriber who subscribed for one (1) tracking share of class B2 with a par value of one euro (EUR 1). It should be noted that it's the company MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l. which subscribed for one (1) tracking share of class B2 with a par value of one euro (EUR 1) and not the company MGE/DREF European Retail Ventures LLC, as erroneously mentioned in the Deed.

Therefore, the section "SUBSCRIPTION - PAYMENT" in question should be corrected with respect to the name of the subscriber of one (1) tracking share of class B2 as follows:

Thereupon:

MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l., predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for one (1) tracking share of class B2 with a par value of one euro (EUR 1) and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of the conversion of a receivable in the form of two thousand and ten (2,010) prefunding PECs having a par value of one euro (EUR 1) issued by the Company to the subscribing shareholder for the aggregate amount of two thousand and ten euro (EUR 2,010) (the Receivable) that MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l. holds against the Company.

The Receivable in the aggregate amount of thousand and ten euro (EUR 2,010) shall be allocated as follows:

- (i) an amount of one euro (EUR 1) is to be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of thousand and nine euro (EUR 2,009) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the tracking shares of class B2.

The valuation of the Receivable is evidenced by a certificate issued by the management of the Company, stating that:

1. the Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable;
2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction;
3. the Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
5. there exists neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Shareholder, will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;

9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to thousand and ten euro (EUR 2,010) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and

10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable.

All other provisions of the Deed remain unchanged.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre.

Le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'acte documentant l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée Outlet Site JV S.à r.l., ayant son siège social sis au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.113 (la Société), reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2013 (numéro 2784/13 du répertoire de Me Kessler), enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2013, sous la relation EAC/2013/13960, publié au Mémorial C numéro 638 du 11 mars 2014 (ci-après l'Acte),

une erreur s'est immiscée dans la partie «Souscription-Libération» du prédit Acte dans le nom du souscripteur qui a souscrit à une (1) part sociale traçante de classe B2, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1). Il convient de lire que c'est la société MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l. qui a souscrit à une (1) part sociale traçante de classe B2, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), et non pas MGE/DREF European Retail Ventures LLC, comme mentionné par erreur dans l'Acte.

Ainsi, il y a lieu de rectifier la Souscription-Libération, en reflétant le nom correct du souscripteur d'une (1) part sociale traçante de classe B2 comme suit:

Sur ce, MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale traçante de classe B2, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) par un apport en nature par conversion d'une créance sous forme de deux mille dix (2.010) «prefunding PECs» ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) émis par la Société à l'associé souscripteur pour un montant total de deux mille dix euros (EUR 2.010) (la Créance) que MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l. détient contre la Société.

La Créance d'un montant de deux mille dix euros (EUR 2.010) est affectée comme suit:

- un montant d'un euro (EUR 1) au compte de capital social de la Société;
- un montant de deux mille neuf euros (EUR 2.009) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales traçantes de Classe B2.

L'évaluation de la Créance est prouvée un certificat émis par l'apporteur établissant que:

1. L'Associé est titulaire de la Créance;
2. La Créance est certaine, liquide et exigible sans déduction;
3. L'Associé est le seul à avoir des droits sur la Créance et dispose du pouvoir de disposer de la Créance;
4. La Créance n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance Parts Sociales et la Créance n'est sujette à une telle opération.
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Créance lui soit cédée.

6. Conformément au droit applicable et aux statuts, la Créance est librement cessible.

7. Toutes les formalités requises consécutives à l'apport en nature de la Créance seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.

8. Toutes les autorisations de droit de société; réglementaires ou autres pour la signature, la délivrance et la réalisation de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenus ou, pour l'Associé, seront obtenus de manière autorisée par les lois du pays dans lequel l'Associé est enregistré;

9. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales est évaluée au moins à deux mille dix euros (EUR 2.010) et depuis cette évaluation, aucun changement n'est intervenue qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

10. Toutes les formalités pour transférer la propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé et lors de l'apport de la Créance par l'Associé à la Société, la Société deviendra le propriétaire de la Créance.

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14823. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015014503/107.

(150016778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Outlet Site Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.521,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.117.

In the year two thousand and fourteen, the tenth of November.

The undersigned, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, declares and acknowledges that:

while a notary deed documenting an extraordinary general meeting of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Outlet Site Holdings S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.117 (the Company), signed by the undersigned notary on April 10, 2014 (number 945/14 listed in the Me Kessler's directory), registered in "Esch/Alzette Actes Civils", on April 14th, 2014, under number EAC/2014/5278, published in the Mémorial C number 1856 dated July 17, 2014, has been drafted, (the Deed),

an error has been made in the section "SUBSCRIPTION - PAYMENT" of the Deed in the point (ii). It should be noted that an amount of one hundred ninety thousand twenty-four euro (EUR 190,024) was contributed to the share premium account of the Company attached to the tracking shares of class A and not the class B, as erroneously mentioned in the Deed.

Therefore, the section "SUBSCRIPTION - PAYMENT" in question should be corrected with respect to the name of the class of shares as follows:

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) tracking share of class A, with a par value of one euro (EUR 1), by way of a contribution in cash amounting to one hundred ninety thousand twenty-five euro (EUR 190,025) (the Contribution) to be allocated as follows:

- (i) an amount of one euro (EUR 1) to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of one hundred ninety thousand twenty-four euro (EUR 190,024) to the share premium account of the Company attached to the tracking shares of class A.

The amount of one hundred ninety thousand twenty-five euro (EUR 190,025) corresponding to the Contribution is at the disposal of the Company.

All other provisions of the Deed remain unchanged.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix novembre.

Le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, déclare et constate que:

lors de la rédaction de l'acte documentant l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée Outlet Site Holdings S.à r.l., ayant son siège social sis au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.117 (la Société), reçu par le notaire instrumentant en date du 10 avril 2014 (numéro 945/14 du répertoire de Me Kessler), enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2014, sous la relation EAC/2014/5278, publié au Mémorial C numéro 1856 du 17 juillet 2014 (ci-après l'Acte),

une erreur s'est immiscée dans la partie «Souscription-Libération» du prédit Acte dans le point (ii). Il convient de lire qu'un montant de cent quatre-vingt-dix mille vingt-quatre euros (EUR 190.024) a été contribué au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales traçantes de classe A et non pas aux parts sociales traçantes de classe B, comme mentionné par erreur dans l'Acte.

Ainsi, il y a lieu de rectifier la Souscription-Libération en reflétant le nom correct de classe de parts sociales comme suit:

Sur ce, l'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale traçante de classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), par un apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille vingt-cinq euros (EUR 190.025) (l'Apport en Numéraire) affecté comme suit:

- (i) un montant d'un euro (EUR 1) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de cent quatre-vingt-dix mille vingt-quatre euros (EUR 190.024) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales traçantes de classe A.

Le montant de cent quatre-vingt-dix mille vingt-cinq euros (EUR 190.025) correspondant à l'Apport en Numéraire est à la disposition de la Société, prévue en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15361. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015014502/63.

(150016762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Y.T. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.472.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 octobre 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015014737/16.

(150016520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

West Investment Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 70.813.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 30 décembre 2014

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Joseph WINANDY en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration décide de nommer provisoirement au poste d'administrateur:

Monsieur Jean-Charles THOUAND

Né le 25 août 1971 à Metz (France)

Demeurant 183, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Koen LOZIE en tant que Président du Conseil d'Administration.

Copie certifiée conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015014728/22.

(150016646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

W.Thielen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 53.980.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 janvier 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015014723/10.

(150016663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

WindNRG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Pour compte de WINDNRG S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015014724/12.

(150016734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Wadi Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 173.259.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014725/10.

(150016593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Walebroch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du XXII Mai 2008, Z.I. Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 129.174.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015014726/10.

(150017125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Wood Trading & Technologies A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 96.499.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015014735/10.

(150016774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Würzburg Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.724.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 22 janvier 2015

Est nommé administrateur de catégorie B, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014736/17.

(150016688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Y.T. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.472.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015014738/10.

(150016521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Yelo Bau SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 7, Beiwenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.917.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015014739/10.

(150016773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Yoffi Invest S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.164.

—
Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Pour: YOFFI INVEST SA SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015014740/16.

(150017331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Alpha Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 132.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 janvier 2015.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2015014796/11.

(150017801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Ancelux Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 174.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.
Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015014798/14.

(150017804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Apple Tree Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 955.506,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 174.489.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Apple Tree Partners IV L.P., a limited partnership organized and existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered under number 68204, acting through its managing general partner, here represented by Maître Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Apple Tree Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174.489, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), dated December 20, 2012, published in the Mémorial C, number 573 on March 8, 2013. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on November 24, 2014 not yet published in the Mémorial C.

Said appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following agenda for the present general meeting of the Company:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of fifty six thousand two hundred forty seven Euros and seventy four Cents (EUR 56,247.74) so as to bring it from its current amount eight hundred ninety nine thousand two hundred fifty nine Euros (EUR 899,259.-) to nine hundred fifty five thousand five hundred six Euros (EUR 955,506.-) by the issuance of fifty six thousand two hundred forty seven (56,247) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares") and the allocation of seventy four Cents (EUR 0.74) to the share premium account of the Company.

2. Subscription and paying up of fifty six thousand two hundred forty seven (56,247) New Shares by Apple Tree Partners IV L.P., by a contribution in cash of fifty six thousand two hundred forty seven Euros and seventy four Cents (EUR 56,247.74) whose existence and value is documented by a blocking certificate.

3. Amendment of the first sentence of article 6 of the Company's articles of association to reflect the proposed increase of the share capital

4. Any other business.

Then, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of fifty six thousand two hundred forty seven Euros and seventy four Cents (EUR 56,247.74) so as to bring it from its current amount eight hundred ninety nine thousand two hundred fifty nine Euros (EUR 899,259.-) to nine hundred fifty five thousand five hundred six Euros (EUR 955,506.-) by the issuance of fifty six thousand two hundred forty seven (56,247) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares") and the allocation of seventy four Cents (EUR 0.74) to the share premium account of the Company.

Subscription and payment

The fifty six thousand two hundred forty seven (56,247) New Shares are subscribed for by Apple Tree Partners IV L.P., pre-named, the sole existing shareholder of the Company.

Apple Tree Partners IV L.P., has declared to subscribe for and fully pay up the fifty six thousand two hundred forty seven (56,247) New Shares by a contribution in cash of fifty six thousand two hundred forty seven Euros and seventy four Cents (EUR 56,247.74)

Proof of such payment has been given on presentation of a blocking certificate from the Company's account bank.

Second resolution

The general meeting resolved to subsequently amend the first sentence of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above capital increase by the creation and the issuance of fifty six thousand two hundred forty seven (56,247) New Shares as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at nine hundred fifty five thousand five hundred six Euros (EUR 955,506.-) represented by nine hundred fifty five thousand five hundred six (955,506.-) shares (the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. (...)".

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person representing the appearing party, who is known to the notary, by first name, last name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

Apple Tree Partners IV L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit des îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, îles des Cayman, immatriculé sous le numéro 68204, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner, ici représenté par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante prénommée et le notaire soussigné, demeurera annexée à l'acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Apple Tree Investments S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 174.489, constituée suivant acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 573 le 8 mars 2013. Les statuts ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire soussigné le 24 novembre 2014, non encore publié au Mémorial C.

La partie comparante prénommée, représentée comme établi ci avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de cinquante-six mille deux cent quarante-sept Euros et soixante-quatorze Centimes (EUR 56.247,74) pour le porter de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante-neuf Euros (EUR 899.259,-) à un montant de neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent six Euros (EUR 955.506,-) par l'émission de cinquante-six mille deux cent quarante-sept (56.247) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et l'allocation de soixante-quatorze Centimes (EUR 0,74) au compte prime d'émission de la Société.

2) Souscription et libération de toutes les cinquante-six mille deux cent quarante-sept (56.247) Nouvelles Parts Sociales par Apple Tree Partners IV L.P., par apport en numéraire d'un montant de cinquante-six mille deux cent quarante-sept Euros et soixante-quatorze Centimes (EUR 56.247,74) dont l'existence et la valeur sont documentés par un certificat de blocage.

3) Modification de la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital social.

4) Divers.

Ensuite, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-six mille deux cent quarante-sept Euros et soixante-quatorze Centimes (EUR 56.247,74) pour le porter de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante-neuf Euros (EUR 899.259,-) à un montant de neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent six Euros (EUR 955.506,-) par l'émission de cinquante-six mille deux cent quarante-sept (56.247) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et l'allocation de soixante-quatorze Centimes (EUR 0,74) au compte prime d'émission de la Société.

Souscription et libération

Toutes les cinquante-six mille deux cent quarante-sept (56.247) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Appel Tree Partners IV L.P., prénommée, l'associé unique de la Société.

Appel Tree Partners IV L.P., a déclaré souscrire et payé entièrement les cinquante-six mille deux cent quarante-sept (56.247) Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de cinquante-six mille deux cent quarante-sept Euros et soixante-quatorze Centimes (EUR 56.247,74).

La preuve de ces paiements a été donnée par la présentation d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital social par l'émission de cinquante-six mille deux cent quarante-sept (56.247) Nouvelles Parts Sociales, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent six Euros (EUR 955.506,-) représenté par neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent six (955.506) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale d'un Euro (1.-EUR) chacune. (...)».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald (Grand-Duché du Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015014801/136.

(150017408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Apple Tree Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.028.088,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.489.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Apple Tree Partners IV L.P., a limited partnership organized and existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered under number 68204, acting through its managing general partner, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Apple Tree Investments S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée with registered office at L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 174.489, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), dated December 20, 2012, published in the Mémorial C, number 573 on March 8, 2013. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on December 3, 2014 not yet published in the Mémorial C.

Said appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following agenda for the present general meeting of the Company:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of seventy two thousand five hundred eighty two Euros and twenty two Cents (EUR 72,582.22) so as to bring it from its current amount of nine hundred fifty five thousand five hundred six Euros (EUR 955,506.-) to one million twenty eight thousand eighty eight Euros (EUR 1,028,088.-) by the issuance of seventy two thousand five hundred eighty two (72,582) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the “New Shares”) and the allocation of twenty two Cents (EUR 0.22) to the share premium account of the Company.

2. Subscription and paying up of the seventy two thousand five hundred eighty two (72,582) New Shares by Apple Tree Partners IV L.P., by a contribution in cash of seventy two thousand five hundred eighty two Euros and twenty two Cents (EUR 72,582.22) whose existence and value is documented by a blocking certificate.

3. Amendment of the first sentence of article 6 of the Company’s articles of association to reflect the proposed increase of the share capital

4. Any other business.

Then, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of seventy two thousand five hundred eighty two Euros and twenty two Cents (EUR 72,582.22) so as to bring it from its current amount of nine hundred fifty five thousand five hundred six Euros (EUR 955,506.-) to one million twenty eight thousand eighty eight Euros (EUR 1,028,088.-) by the issuance of seventy two thousand five hundred eighty two (72,582) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the “New Shares”) and the allocation of twenty two Cents (EUR 0.22) to the share premium account of the Company.

Subscription and payment

The seventy two thousand five hundred eighty two (72,582) New Shares are subscribed for by Apple Tree Partners IV L.P., pre-named, the sole existing shareholder of the Company.

Apple Tree Partners IV L.P., has declared to subscribe for and fully pay up the seventy two thousand five hundred eighty two (72,582) New Shares by a contribution in cash of seventy two thousand five hundred eighty two Euros and twenty two Cents (EUR 72,582.22).

Proof of such payment has been given on presentation of a blocking certificate from the Company’s account bank.

Second resolution

The general meeting resolved to subsequently amend the first sentence of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above capital increase by the creation and the issuance of seventy two thousand five hundred eighty two (72,582) New Shares as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at one million twenty eight thousand eighty eight Euros (EUR 1,028,088.-) represented by one million twenty eight thousand eighty eight (1,028,088) shares (the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. (...)”.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person representing the appearing party, who is known to the notary, by first name, last name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

Apple Tree Partners IV L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit des îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles des Cayman, immatriculé sous le numéro 68204, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante prénommée et le notaire soussigné, demeurera annexée à l'acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Apple Tree Investments S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 174.489, constituée suivant acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 573 le 8 mars 2013. Les statuts ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire soussigné le 3 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C.

La partie comparante prénommée, représentée comme établi ci avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-deux Euros et vingt-deux Centimes (EUR 72.582,22) pour le porter de son montant actuel de neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent six Euros (EUR 955.506,-) à un montant de un million vingt-huit mille quatre-vingt-huit Euros (EUR 1.028.088,-) par l'émission de soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-deux (72.582) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et l'allocation de vingt-deux Centimes (EUR 0,22) au compte prime d'émission de la Société.

2) Souscription et libération de toutes les soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-deux (72.582) Nouvelles Parts Sociales par Apple Tree Partners IV L.P., par apport en numéraire d'un montant de soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-deux Euros et vingt-deux Centimes (EUR 72.582,22) dont l'existence et la valeur sont documentés par un certificat de blocage.

3) Modification de la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital social.

4) Divers.

Ensuite, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-douze mille cinq cent quatre vingt deux Euros et vingt-deux Centimes (EUR 72.582,22) pour le porter de son montant actuel de neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent six Euros (EUR 955.506,-) à un montant de un million vingt-huit mille quatre-vingt-huit Euros (EUR 1.028.088,-) par l'émission de soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-deux (72.582) nouvelles parts

sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et l'allocation de vingt-deux Centimes (EUR 0,22) au compte prime d'émission de la Société.

Souscription et libération

Toutes les soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-deux (72.582) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Appel Tree Partners IV L.P., prénommée, l'associé unique de la Société.

Appel Tree Partners IV L.P., a déclaré souscrire et payé entièrement les soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-deux (72.582) Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt deux Euros et vingt-deux Centimes (EUR 72.582,22).

La preuve de ces paiements a été donnée par la présentation d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital social par l'émission de soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-deux (72.582) Nouvelles Parts Sociales, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million vingt-huit mille quatre-vingt-huit Euros (EUR 1.028.088,-) représenté par un million vingt-huit mille quatre-vingt-huit (1.028.088) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune. (...)».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015014802/135.

(150017408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

ACPI Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.119.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of ACPI LUXEMBOURG FUND (the "Company"), a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "Société d'investissement à capital variable", having its registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, qualifying as an undertaking for collective investment subject to Part I of the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended, with variable capital, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated August 10th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1917 on October 2nd, 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.119.

The Articles of Association of the Company have not yet been amended since.

The General Meeting is declared opened, under the chair of Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Marilyn KRECKE, employee, with the same professional address.

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Corinne PETIT, prenamed.

The board of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is the following:

1. Amend and restate paragraphs 8 to 12 pertaining to mergers of clause 26 (Liquidation and Merger) of the articles of association of the Fund as follows:

“Any merger of a Sub-Fund with another Sub-Fund or with another UCITS (whether subject to Luxembourg law or not) shall be decided by the Board unless the Board decides to submit the decision for a merger to a general meeting of Shareholders of the Sub-Fund concerned. In such case, no quorum is required for this general meeting of shareholders and decisions are taken by the simple majority of the votes cast. In case of a merger of a Sub-Fund or the Company where, as a result, the Company ceases to exist, the merger shall, notwithstanding the foregoing, be decided by a general meeting of shareholders for which no quorum is required and at the simple majority of the votes cast.

Any merger of a Sub-Fund or the Company shall be subject to the provisions on mergers set forth in Luxembourg law and any implementing regulation.”;

2. Subject to the approval of item 1 of the agenda, the following items are submitted to the consent of the shareholders at the simple majority of votes with no quorum requirement:

a) Acknowledgment of the merger proposal drafted jointly by the Fund and ACPI Global UCITS Funds Plc, a variable capital umbrella investment company with segregated liability between sub-funds, incorporated with limited liability in Ireland under the Companies Acts 1963-2012 and authorized by the Central Bank of Ireland pursuant to the European Communities (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) Regulations 352/2011 and qualifies as an undertaking for collective investment in transferable securities (UCITS) within the meaning of the Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS.

b) Approval of the effective date of the merger on January 23rd, 2015 (the Effective Date) in compliance with article 66 (4) of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investments.

c) Acknowledgement of the dissolution without liquidation of the Fund at the Effective Date; and

3. Miscellaneous.

II. The name of the shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the General Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith.

The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after having been initialed “ne varietur” by the appearing persons.

III. The shares being all registered shares, a convening notice has been sent to each registered shareholder of the Company on November 14th, 2014 and published in:

- the “Luxemburger Wort” on November 14th, 2014 and December 1st, 2014;

- the “Tageblatt” on November 14th, 2014 and December 1st, 2014; and

- the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 14th, 2014 and December 1st, 2014.

The related copies of the said mails are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

IV. A first Meeting of shareholders, duly convened, was held on November 3rd, 2014 before Maître Martine SCHAEFFER in order to decide on the same agenda.

This Meeting could not take any decision, because the legal quorum of presence was not met.

V. There is no quorum requirement for the current Meeting. Resolutions on item 1) of the Agenda shall be passed by the affirmative vote of at least two-thirds of the votes cast and resolutions on item 2) of the Agenda shall be passed with a simple majority vote of the shareholders of the Company present or represented and voting at the meeting.

VI. According to the attendance list, out of the 3,047,768 shares of the Company (“Shares”) in issue, 151,563 shares are present or represented at the General Meeting.

VII. The present General Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then, the General Meeting, took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to amend and restate paragraphs 8 to 12 pertaining to mergers of clause 26 (Liquidation and Merger) of the articles of the Fund as follows:

“ **Art. 26. (two last paragraphs).** Any merger of a Sub-Fund with another Sub-Fund or with another UCITS (whether subject to Luxembourg law or not) shall be decided by the Board unless the Board decides to submit the decision for a merger to a general meeting of Shareholders of the Sub-Fund concerned. In such case, no quorum is required for this general meeting of shareholders and decisions are taken by the simple majority of the votes cast. In case of a merger of a Sub-Fund or the Company where, as a result, the Company ceases to exist, the merger shall, notwithstanding the foregoing, be decided by a general meeting of shareholders for which no quorum is required and at the simple majority of the votes cast.

Any merger of a Sub-Fund or the Company shall be subject to the provisions on mergers set forth in Luxembourg law and any implementing regulation.”

The present resolution was adopted as follows:

- 151,563 Shares voting yes; 100%
- 0 Shares voting no; 0%
- 0 Shares abstaining; 0%

Second resolution

The General Meeting acknowledges the merger proposal drafted jointly by the Fund and ACPI Global UCITS Funds Plc, a variable capital umbrella investment company with segregated liability between sub-funds, incorporated with limited liability in Ireland under the Companies Acts 1963-2012 and authorized by the Central Bank of Ireland pursuant to the European Communities (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) Regulations 352/2011 and qualifies as an undertaking for collective investment in transferable securities (UCITS) within the meaning of the Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS.

The General Meeting also approves the effective date of the merger on January 23rd, 2015 (the Effective Date) in compliance with article 66 (4) of the law of December 17th, 2010 on undertakings for collective investments.

Furthermore the General Meeting then acknowledges the dissolution without liquidation of the Fund at the Effective.

The present resolution was adopted as follows:

- 151,563 Shares voting yes; 100%
- 0 Shares voting no; 0%
- 0 Shares abstaining; 0%

There being no further business on the Agenda, the General Meeting was thereupon closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the above-named persons, they signed together with us, the notary this original deed.

Signé: C. Petit, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62799. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014815/119.

(150016948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

B.P. & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 49.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015014841/11.

(150017688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.591.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014963/10.

(150018013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Monart International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6979 Rameldange, 130, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 88.205.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Vahid Gregory Creitz, consultant, né à Denver (Colorado/USA) le 7 octobre 1970 (matricule n° 19701007193), demeurant à B-1030 Schaerbeek, avenue Albert Desenfans, 13.

2) Monsieur Mesbah Leroy CREITZ, principal scientist, né à Wiesbaden (D) le 10 août 1966 (matricule n° 19660810156), demeurant à CH-5080 Laufenburg, Hermann-Suter-Strasse, 1;

3) Madame Susan CREITZ, interior designer, née à Luxembourg le 3 mars 1972 (matricule n° 19720303143), demeurant à Londres N8 9TE (UK), Elder ave., 1;

4) Madame Nura CREITZ, manager, né à Luxembourg le 16 octobre 1976 (matricule n° 19761016183), demeurant à Los Angeles CA 90042 (USA), 5902 1/2 Monte Vista Street,

Les comparants sub 2) 3) et 4) sont ici représentés par le comparant sub 1) en vertu de trois procurations sous seing privé, ci-annexées.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Suite au décès de leur mère Madame Monica CREITZ, née ALIBABAI, de son vivant retraitée, née à Ghorveh (Iran) le 17 mars 1940 (matricule n° 19400317146), veuve de Monsieur Lawrence Asay CREITZ (prédécedé le 23 avril 2012), ayant demeuré en dernier lieu à L-6979 Rameldange, 130, rue de la Forêt, survenu le 6 août 2013, les 100 (cent) parts sociales que celle-ci détenait dans la société MONART INTERNATIONAL S.à r.l. sont détenues maintenant en indivision par ses quatre enfants les comparant sub 1) à 4) ci-dessus.

Les comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée MONART INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-6979 Rameldange, 130, rue de la Forêt, constituée suivant acte notarié en date du 5 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1343 du 17 septembre 2002,

ont requis que le notaire soussigné d'acter qu'ils délibèrent sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire à la liquidation

Ensuite les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer comme liquidateur:

Monsieur Vahid Gregory Creitz, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'ils fixera.

Troisième résolution

Les associés donnent décharge au gérant pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer commissaire à la liquidation:

Madame Susan Creitz, demeurant à Londres N8 9TE (UK), Elder avenue, 1.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. G. CREITZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64012. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013694/60.

(150015952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Sibret Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.576.

—
DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE DIX-NEUF DÉCEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Roger GREDEN, dirigeant de sociétés, né à Arlon le 28 octobre 1953, demeurant 4A, rue de l'Ouest, à L-2273 Luxembourg,

ici représenté Madame Morgane HIM, demeurant professionnellement au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 20014,

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

ci-après dénommée «l'associé unique».

Le comparant, représenté comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société de droit luxembourgeois dénommée SIBRET FINANCE S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116576, a été constitué suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 12 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1430 du 25 juillet 2006 et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis le jour de sa constitution.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), entièrement souscrit par l'associé unique et entièrement libéré.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, il a rédigé son rapport de liquidation, lequel restera annexé à l'acte;

- que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que l'actif restant entre les mains de l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, par EP International SA, ayant son siège social au 20, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B130.232. désigné «commissaire à la liquidation»;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats;

- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 18-20, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg;

- que Monsieur Roger GREDEN est désigné comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la société liquidée;

- que le registre d'actionnaires sera annulé et/ou les titres au porteur seront détruits en présence du notaire instrumentaire.

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Les coûts, dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés approximativement à EUR 1.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays à la comparante, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. HIM, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62932. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015013879/65.

(150015558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

El Dolce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 103.782.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EL DOLCE S.A., avec siège social à L-2269 Luxembourg, 6, rue Jean Origer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.782, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 27 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 31 du 12 janvier 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Maria Manuela Freitas Mota, vendeuse, demeurant à L-1321 Luxembourg, 201 rue de Cessange.

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

que le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUROS) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-EUROS) chacune.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société; ils se nomment liquidateurs de la société et dans cette qualité déclarent:

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à leur domicile privé ci-dessus indiqué.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Maria Manuela FREITAS MOTA, Ralph LIPPERT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 16 janvier 2015. Relation: DAC/2015/806. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME; délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015014230/60.

(150016603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

OXEA Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 178.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013746/10.

(150015520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

PantheLux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.979.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2015013749/10.

(150016102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

**Rexel Holding Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Rexel Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 9, rue de la Déportation.
R.C.S. Luxembourg B 47.598.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 janvier 2015.
Référence de publication: 2015013808/10.
(150015761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Strassen Centre S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.305,77.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 183.953.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 17. November 2014 um 15.00 Uhr

Die Versammlung verlängert einstimmig bis zur Generalversammlung die im Jahre 2020 stattfinden wird, die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder:

Herr Jean-Louis CAMUZAT, geboren in Fontenay-aux-Roses (F) am 01.09.1963, wohnhaft beruflich in L - 1331 Luxembourg, 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Herr Robert KIDD, geboren in Basingstoke (GB) am 18.04.1960, wohnhaft in L - 5433 Niederdonven, 28, Rue Puert

Herr Christoph Michael MÖLLEKEN, geboren in Dinslaken (D) am 05.10.1961, wohnhaft in D - 51061 Köln, 89, Melissenweg

Das Mandat des zugelassenen Wirtschaftsprüfers die Gesellschaft FIDEWA-CLAR S.A., mit Sitz in L - 3364 Leudelingen, 2-4, Rue du Chateau d'Eau, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 165 462 wird verlängert bis zur Generalversammlung die im Jahre 2015 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015013856/22.
(150016352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Samt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.488.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013862/10.

(150016407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Schomberg (Care Home) Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.977.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013835/10.

(150015294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.